

MAIRIE DE MANOU

2, rue Louise Koppe

28240 – MANOU

Téléphone : 02 37 81 85 13 - courriel : mairie.manou@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 11 mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 06 mai 2021 par Madame Stéphanie COUTEL, Maire de la commune, s'est réuni exceptionnellement en la salle communale rue du Château (afin de respecter les prescriptions dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) Mme BLANCHET a été désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents : Amélie BLANCHET, Stéphanie COUTEL, Yannick MARCHAND, Mathieu SAULNIER, Lucie TREMIER, Stéphanie CHERADAME, Jean-Louis PILFERT, Stéphane CLOT, Samuel PILATE, Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Marija MILUTINOVIC qui donne pouvoir à Amélie BLANCHET, Michèle PEIGNIER qui donne pouvoir à Jean-Louis PILFERT, Elisa MELLECC qui donne pouvoir à Stéphanie COUTEL

Absents : Philippe ROULLEAU, Gérard LEGOUT, Christophe DESACHY

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 15 avril 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2021-05-01 ETUDE GEOTECHNIQUE – BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire, assistée de M. Saulnier, expose :

Dans le cadre des études préalables au chantier de travaux de création d'un réseau d'assainissement collectif sur le territoire de la commune, il y a lieu de faire procéder à une étude géotechnique. Cette étude permettra de bien appréhender les caractéristiques du sous-sol au droit des futurs travaux à réaliser afin d'adapter au mieux le projet ainsi que les prescriptions techniques de mise en œuvre des ouvrages. Elle permettra notamment de repérer les niveaux de la nappe, la portance et la déformabilité des sols, leur perméabilité, etc...

Deux entreprises ont répondu à notre demande de devis. Il s'agit de :

- l'entreprise GINGER
- l'entreprise ECR Environnement

Après débat et analyse comparée des offres, le conseil, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise GINGER pour un montant de 15.400 € HT (tranche ferme) et de 17.900 € HT (avec la tranche conditionnelle).

2021-05-02 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Madame le Maire expose :

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel donne lieu à une indemnisation par la société GRDF. Pour l'année 2021, cette indemnité s'établit à 146 €.

Afin de pouvoir percevoir cette somme, il y a lieu de délibérer.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, accepte que la commune perçoive la redevance d'occupation du domaine public de la société GRDF, pour une somme de 146 € pour 2021.

Point sur l'organisation des élections

- Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les prochaines élections départementales et régionales se dérouleront le dimanche 20 juin (1^{er} tour) et le dimanche 27 juin prochain (2^{ème} tour).
- Il est indiqué qu'un minimum de 5 personnes doit être présent par créneau d'une durée de 2h30. Il est rappelé les différents créneaux : 08h00 – 10h30 / 10h30 – 13h00 / 13h00 – 15h30 / 15h30 -18h00
- Un tableau a été distribué aux personnes présentes afin de s'inscrire sur les créneaux libres.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. MARCHAND demande à Mme le Maire si des travaux de réfection du terrain de pétanque, situé à côté du Bar de la Grange, sont prévus dans les semaines à venir. Mme le Maire indique que de tels travaux n'ont pas été budgétisés sur l'année 2021.
- M. PILFERT émet une question provenant de Mme PEIGNIER (pouvoir) : Mme PEIGNIER souhaite savoir si une souplesse est envisageable pour certains usagers concernant l'interdiction de brûlage sur la commune. Mme le Maire informe que la loi interdit strictement le brûlage à l'air libre durant toute l'année. Il est même possible d'amender l'usager en cas de non-respect de l'interdiction. Mme le Maire s'est rapprochée notamment de la DREAL, du SIRTOM, de la Préfecture, pour se faire préciser la réglementation : aucune souplesse n'est possible dans le cadre de cette interdiction (pratique datant de 2015).
- Mme MELLECC (représentée par Mme le Maire) propose d'ouvrir le site de la décharge communale pour que les habitants puissent utiliser cet espace pour faire du compostage. Mme le Maire informe que pour ouvrir ce site au public, il faut tout d'abord que la DREAL fasse une étude de sol avant toute utilisation (exemple : pour transformer l'espace en verger collectif etc..). Une réflexion doit être menée sur l'avenir de la décharge communale. Mme MELLECC a fait savoir qu'elle souhaitait participer au groupe de travail sur la décharge communale.
- Mme le Maire informe le conseil que M. Bernard LEFEVRE, agent technique communal, souhaite quitter son poste de travail en fin d'année 2021. Il demanderait une mise à disposition de la fonction publique territoriale pour s'orienter vers une nouvelle orientation professionnelle.
- M. CLOT indique qu'une partie du muret autour de l'église (côté rue) est en train de se dégrader. Des petits blocs de pierre se trouvent sur le trottoir.
- Tourbière des Froux : Mme TREMIER indique avoir constaté de nombreux détritiques sur le chemin de la Tourbière des Froux. L'installation d'une poubelle sur le site pourrait peut-être éviter ce genre de situation. Le Conservatoire d'Espaces Naturels a installé une activité à caractère ludique au sein de la Tourbière (jetons à découvrir grâce à différents indices,...). Mme le Maire informe le conseil qu'une convention d'utilisation du site est en cours d'élaboration avec les différents partenaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21H30

Le Maire, Stéphanie COUTEL

Jean-Louis PILFERT

Mathieu SAULNIER

Amélie BLANCHET

Philippe ROULLEAU
(absent)

Yannick MARCHAND

Gérard LEGOUT
(absent)

Michèle PEIGNIER
(absente représentée)

Samuel PILATE

Lucie TREMIER

Stéphanie CHERADAME

Stéphane CLOT

Marija MILUTINOVIC
(absente représentée)

Elisa MELLECC
(absente représentée)

Christophe DESACHY
(absent)